



Arrondissement de Pontoise
Canton de Marines
Parc Naturel Régional du Vexin français

**Épandage de boues de l'usine d'eau potable
de Méry sur Oise**
Enquête publique du 19 avril au 22 mai 2010
Complément à la lettre d'informations d'avril 2010

Et de deux !!

Alors qu'une enquête publique sur les épandages vient de se terminer, dont les conclusions du Préfet ne sont pas encore rendues, une autre arrive.

Cette fois il ne s'agit pas de « compost urbain » mais des « terres d'épandage » en provenance de l'usine des eaux de Méry sur Oise.

41 communes sont concernées dont 35 dans le Val d'Oise pour une surface totale de 2659,81 hectares dans notre département. Notre commune est « éligible » pour 83,14 hectares.

Il existe une différence notoire avec l'enquête précédente : le produit n'est pas du tout le même et ne doit pas être confondu avec le compost urbain, si joliment nommé.

Le compost urbain est composé d'ordures ménagères à peine broyées et nous avons eu l'occasion de voir de nos propres yeux de quoi il retournait avant que Véolia, sous notre pression, ne retire ce qu'ils avaient indument déposé.

Les terres de décantation de l'usine des eaux de Méry sont assimilables à des boues. En fait, d'après le descriptif technique, elles sont le produit de la filtration des eaux de l'Oise pompées à Méry, et passées dans un ensemble de traitement. De ce traitement, il reste un produit de filtration, ce sont ces terres de décantation. A la fin du cycle, les terres sont stockées à l'usine afin que l'eau restante s'écoule au maximum et elles sont ensuite mélangées avec de la chaux pour pouvoir être utilisées en épandage dans les champs.

Ce type d'épandage n'étant pas nouveau, j'avais pris contact en 2009 avec un agriculteur qui utilise ces boues sur Grisy les Plâtres, entre autres, et après lui avoir exposé mon inquiétude sur les éventuelles conséquences du ruissellement vers la source de Berval, il m'a autorisé à faire un prélèvement et m'a fourni les fiches techniques d'analyses produites avec chaque livraison de produit.

Les échantillons prélevés ont été analysés par le laboratoire Pasteur de Lille via notre délégataire pour la distribution de l'eau potable, la SEFO. On ne peut taxer ni la SEFO ni ce laboratoire d'être en dépendance quelconque de la société Véolia.

L'analyse a révélé que tous les paramètres étaient conformes aux normes en vigueur et ne présentaient qu'une légère trace de cuivre par ailleurs sans gravité d'après le laboratoire car inférieure à la norme. Dont acte !

Ceci étant dit, chacun se fera son opinion et je crois qu'il nous faut rester extrêmement vigilants, car outre les aspects « qualité » du produit il y a des prescriptions strictes en ce qui concerne les méthodes de stockage et d'épandage, de protection des captages et il convient qu'elles soient aussi appliquées.

Il est important de ne pas faire d'amalgame dans cette affaire entre les produits. Pour mener le genre de bataille que nous avons entamée avec le compost urbain il nous faut rester crédibles et responsables, et c'est le propos de cette mise au point qui ne cautionne en aucune façon les pratiques d'épandage. Chacun d'entre nous devra étudier le dossier d'enquête publique et se faire sa propre opinion.

Le registre d'enquête sera à votre disposition du lundi 19 avril 2010 au 22 mai 2010 inclus.

Le commissaire enquêteur sera visible dans les communes suivantes :

Cormeilles en Vexin	Lundi 19 avril	de 14h30 à 17h30
Chars	Mercredi 28 avril	de 9h à 12h
Monjavoult	Jeudi 6 mai	de 16h à 19h
Villiers le Bel	Lundi 10 mai	de 14h30 à 17h30
Nesles-La-Vallée	Samedi 22 mai	de 9h à 12h

Jean-Pierre Stalmach

